

Logement social

Vous souhaitez effectuer une demande de logement social ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- [Faire votre demande en ligne en cliquant ici.](#)
- Remplir [une demande de logement social](#) et la déposer au format papier au CCAS de Craponne qui **l'enregistrera sur le fichier commun de la demande de logement social du Rhône.**



A noter : vous devez joindre à votre demande papier une copie de votre pièce d'identité.

EN 1
CLIC



MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Mercredi et Samedi :
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser